Résolution sur Bahreïn

2011/2875(RSP) - 27/10/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Bahreïn.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE et GUE/NGL.

Rappelant que, depuis février 2011, les autorités bahreïniennes ont violemment réprimé plusieurs manifestations pacifiques en faveur de la démocratie, la résolution **condamne les répressions dont font l'objet les citoyens de Bahreïn** qui ont abouti à des dizaines de morts et de blessés. Le Parlement demande la libération inconditionnelle de tous les manifestants pacifiques, militants politiques, défenseurs des droits de l'homme, médecins et membres du personnel paramédical, blogueurs et journalistes. Il appelle en outre les forces de sécurité de Bahreïn à cesser toute violence, répression et incarcération de manifestants pacifiques et prie les autorités d'agir en stricte conformité avec leur législation et leurs obligations internationales.

Réaffirmant que les manifestants ont exprimé leurs aspirations légitimes à la démocratie, le Parlement demande aux autorités bahreïniennes d'entamer sans délai ni préalables supplémentaires **un dialogue avec l'opposition** afin de procéder aux réformes nécessaires, de favoriser la réconciliation nationale et de rétablir le consensus social dans le pays. De plus, exprimant sa préoccupation face à la présence de troupes étrangères sous la bannière du Conseil de coopération du Golfe à Bahreïn, il demande leur **retrait immédiat**.

La résolution **condamne le recours à des tribunaux militaires spéciaux pour juger des civils**. Elle rappelle à cet égard qu'au moins 20 médecins et membres du personnel paramédical qui avaient été condamnés à des peines comprises entre cinq et 15 années d'emprisonnement pour des activités prétendument antigouvernementales alors qu'ils remplissaient leurs obligations professionnelles ont vu leurs condamnations reconfirmées par un tribunal militaire le 29 septembre 2011. Les députés se félicitent de la décision de rejuger les médecins et infirmières par des juridictions civiles, mais estiment que toutes les charges qui pèsent contre eux devraient être abandonnées et invitent les juridictions civiles à ordonner leur libération inconditionnelle et immédiate.

Le Parlement prend acte de la décision du roi Hamad de constituer une **commission indépendante** chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité au cours de la répression gouvernementale des manifestations pacifiques en faveur de réformes. Il demande que la commission agisse en totale impartialité et en pleine transparence et prie le gouvernement bahreïnien de ne pas s'ingérer dans ses travaux et de veiller à ce que les auteurs de crimes et tous les responsables des violentes répressions soient traduits en justice et fassent l'objet d'un procès dans les formes.

Les députés se félicitent enfin de la mise en place d'un **ministère des droits de l'homme et du développement social** à Bahreïn et demande que ce ministère agisse dans le respect des normes et des obligations internationales en matière de droits de l'homme.